

Profession EDUCATION

MOBILISATION GÉNÉRALE

- pour un budget 2000 qui permette la création de postes pour l'emploi précaire, un meilleur fonctionnement du système éducatif et la mise en œuvre des réformes engagées.

Édito, page 3

Actualité, page 5

- pour les élections professionnelles des enseignants.
Un moment fort pour construire l'École de tous.

Dossier, page 9

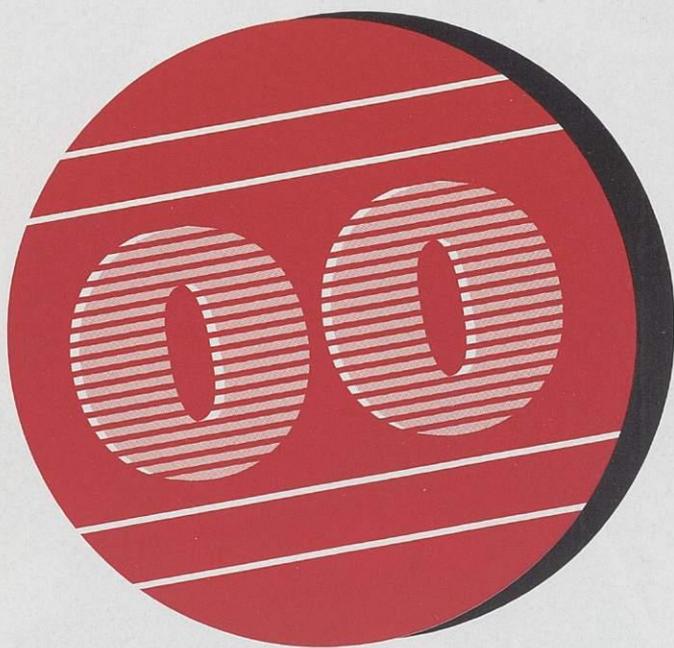


MÉDIATEUR À L'ÉDUCATION NATIONALE

Jacky Simon veut « mettre de l'huile dans les rouages », l'invité, page 18

Il paraît qu'ils remboursent la vignette à la GMF!

VOTRE VIGNETTE REMBOURSÉE
POUR TOUT NOUVEAU CONTRAT AUTO
SOUSCRIT OU PARRAINÉ
DU 4 OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 1999.



Oh!

Avec l'assurance auto GMF, les avantages ne manquent pas. Vous bénéficiez de tarifs privilégiés, de la garantie individuelle du conducteur, du libre choix de votre franchise en formule tous risques et de l'assistance même devant chez vous. De plus, **la GMF vous rembourse votre vignette 2000** si vous souscrivez une nouvelle assurance auto GMF **entre le 4 octobre et le 31 décembre 1999**, même si le contrat ne prend effet qu'en 2000. **Le remboursement,**

plafonné à la valeur d'une vignette 7 CV, vient en réduction de la première cotisation. Tous les sociétaires déjà assurés à la GMF pour leur voiture peuvent eux aussi profiter du remboursement de leur vignette 2000 plafonné à la même valeur, en parrainant un nouvel adhérent, souscripteur d'un contrat auto GMF. Les modalités du parrainage sont disponibles dans les agences GMF Conseil.

Demandez vite votre devis personnalisé au 0 802 804 806* ou rendez-vous dans l'agence GMF Conseil la plus proche.

GMF Assurances - Société anonyme d'assurance au capital de 160 000 000 d'euros entièrement versé - RCS Paris B 398 972 901 - APE 660E - La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'Etat et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprises régies par le code des assurances - Sièges sociaux : 76 rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 *0,79F TTC/mn.



www.gmf.fr

ÉDITORIAL

AGIR SUR LE BUDGET 2000

Comme chaque année, en cette période, nous entrons en plein débats parlementaires sur le budget.

D'ores et déjà nous pouvons affirmer que la mobilisation de toutes et de tous va une fois de plus être nécessaire. En effet, les premiers éléments provenant ces jours derniers du Conseil des ministres ne peuvent nous rendre optimistes.

En l'état, la loi de finances 2000 ne répond pas réellement au nécessaire développement des politiques éducatives, de recherche,

volonté de changement ».

Un an après, nous en sommes au même point. Manifestement, cette volonté ne se traduit pas pour le moment dans le projet de budget.

L'année scolaire passée, notre fédération n'a eu de cesse de dire qu'aucune transformation ne se fera sans moyens supplémentaires. Les principes fondateurs de toute réforme s'amenuisent de fait s'ils ne sont pas suivis d'un minimum de créations de postes de fonctionnaires. La création d'emplois est bel et bien incontournable.

Certes, on annonce la création de mille postes Atoss - provenant pour six cent du ministère des Finances et pour quatre cents de l'Équipement... n'oublions pas le gel ! - : les actions intersyndicales y ont très certainement contribué.

Mais souvenons-nous, par exemple, que Claude Allègre reconnaît chez ces personnels un déficit de trente mille postes ! À une telle vitesse, la situation devrait être réglée dans... trente ans ! C'est pour toutes ces raisons qu'avec la Faen et la Fen, nous avons décidé d'interpeller à nouveau le gouvernement et de mettre en évidence les enjeux qualitatifs auxquels le budget doit répondre.

Lors d'une journée-phare, autour du mercredi 13 octobre, les trois fédérations s'adresseront au public et aux médias pour dire leur refus d'un budget noir et blanc - précarité, heures supplémentaires, absence de créations - et leur exigence d'un budget couleur - plan de résorption de la précarité,

créations d'emplois... Il s'agit de montrer le service public que nous voulons pour la réussite de tous les jeunes et pour l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Pour le Sgen-CFDT, cette action n'est pas un aboutissement mais doit permettre une sensibilisation de tous et de peser dans l'élaboration finale du budget.

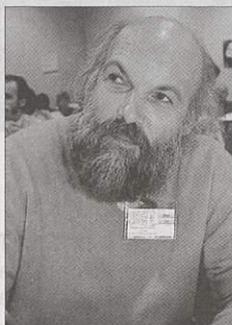
Si nous n'obtenons pas satisfaction, le Sgen-CFDT n'hésitera pas à organiser d'autres types d'actions avec le maximum de partenaires.

Tous les personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche, de l'Enseignement agricole public ou de Jeunesse et Sports doivent se sentir concernés. Les revendications de l'organisation auront d'autant plus de chance d'aboutir qu'elles pourront s'appuyer sur la mobilisation de vous toutes et tous. Pour un budget 2000 à la hauteur des enjeux, pour construire l'École de tous, mobilisons-nous !

Jean-Luc Villeneuve

Le 28 septembre 1999

Pour que le budget 2000 soit à la hauteur des enjeux, la mobilisation de toutes et de tous va une fois de plus être nécessaire.



Chambre noire

sportives et de loisirs.

Le maintien du gel de l'emploi public par le gouvernement conduit à l'ubuesque. Deux exemples pour l'illustrer : la réduction du temps de travail doit être créatrice d'emplois... dans le privé. Exit le public ? Les entreprises privées devront être pénalisées - *dixit* Lionel Jospin - si elles développent la précarité. Exit le service public qui, lui, ne s'en prive pas, loin s'en faut. À moins que l'État ait pris la décision de pratiquer ce qu'il ne faut pas faire. Étonnant certes, mais surtout inadmissible.

Dans une lettre ouverte au Premier ministre, datée du 21 juillet 1998, le Sgen-CFDT, des organisations de personnels, d'étudiants et de lycéens, estimaient que « le prochain budget devait manifester clairement cette

Profession EDUCATION Octobre 1999 n° 90

Éditorial	page 3
Élections professionnelles du 7 décembre	page 4
Les moyens d'une vraie réforme	page 5
Un CEL de campagne	page 6
Assassinats de femmes au Pakistan	page 7
La précarité au CNRS	page 8
Les élections professionnelles	page 9
Outils, petites annonces	page 15
Documentalistes dans l'action	page 16
Brèves	page 17
Jacky Simon Médiateur de l'Éducation nationale	page 18

EN BREF

RTT FONCTION PUBLIQUE

Les négociations sur la réduction du temps de travail dans les fonctions publiques ont débuté.

Pour la CFDT, reçue par le ministre de la Fonction publique le 24 septembre, il ne peut y avoir RTT dans un contexte de gel de l'emploi public. Le ministre a accepté l'idée qu'au vu des conséquences de la RTT sur les réorganisations du travail, les besoins en emplois pourraient être examinés.

Le Sgen-CFDT a rappelé que le temps de travail des personnels enseignants, les heures supplémentaires et complémentaires ainsi que la résorption de la précarité devraient être au cœur des négociations.

L'INRP EN CAUSE

L'INRP a fait la une des médias après la divulgation d'un rapport de l'IGAEN. Il n'avait pas besoin de cela et les personnels ont très mal vécu un rapport qui met parfois en cause le travail des chercheurs, avance certaines données erronées et se termine par la question de l'utilité même de l'INRP.

Le Sgen-CFDT a immédiatement répondu par un communiqué à cette question, qui s'inscrivait opportunément dans une campagne de publications mettant en cause la pédagogie. La présentation publique, le 5 octobre, du projet de l'établissement devrait constituer la meilleure défense et illustration de l'INRP.

CHARTRE LP

La charte pour un lycée professionnel du XXI^e siècle prévoit une réforme complète des différents diplômes : CAP, BEP, Bac professionnel et l'instauration à tous les niveaux d'un projet pluridisciplinaire à caractère professionnel.

Le ministère prépare, pour mi-octobre, le cadre général des futurs horaires élèves dans l'industriel, le tertiaire et l'hôtellerie. Introduire les nouveaux enseignements prévus par la charte (ECJS, ateliers artistiques, etc.), tout en allégeant l'horaire élève, pose la question de fond des enseignements qu'il conviendrait ou non de garder. L'avenir de la "Vie Sociale et Professionnelle" est posé par le ministère.

Pour le Sgen-CFDT, cet enseignement est indispensable et ne doit en aucun cas faire les frais de la réforme.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

GAGNER LES ÉLECTIONS LE 7 DÉCEMBRE

Les élections professionnelles du 7 décembre seront l'occasion pour le Sgen-CFDT de démontrer que le choix d'un syndicalisme général et confédéré est la réponse à la diversité des aspirations et des revendications des personnels de l'Éducation nationale.

L'enjeu est de taille, la mobilisation de tous s'impose.

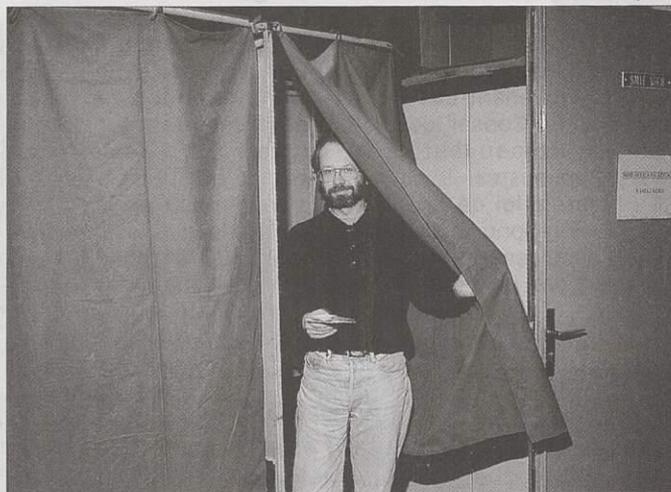
Le renouvellement des commissions administratives paritaires se déroule tous les trois ans. Les personnels enseignants des écoles, des collèges, des lycées, des lycées professionnels (LP), les conseillers d'éducation et d'orientation psychologues (COP) éliront le 7 décembre prochain leurs représentants. Plus de 750 000 électeurs sont concernés, l'enjeu est de taille.

Rappelons que les élus interviennent sur les barèmes, le mouvement, les départs en stage, les formations, les temps partiels, les listes d'aptitude, ... Le nouveau mouvement pour les personnels du second degré et les COP a par ailleurs accru l'importance du rôle et du travail des élus dans les commissions administratives paritaires académiques.

DES ÉLUS AUX CAP

Ces élections seront avant tout un véritable test de représentativité pour le syndicalisme dans l'Éducation nationale. Elles donneront une image du rapport de forces entre les différents syndicats, tant au niveau départemental que régional ou national.

Le paysage syndical est très éclaté. L'image du Sgen-CFDT au travers de l'action de ses élus est celle d'une organisation en mesure d'assurer une défense efficace, sans passe-droits, au sein des CAP. C'est fondamental. C'est aussi la mise en avant d'un syndicalisme général et confédéré en capacité de dépasser les attitudes corporatives et conservatrices.



Chambre noire

Le Sgen-CFDT place les pré-occupations professionnelles dans le cadre des enjeux sociaux refusant ainsi l'isolement dans une vision restreinte à une catégorie, à une partie des personnels.

Le choix d'un type de syndicalisme doit être porté largement au-delà des adhérents. Il appartient à chacune, à chacun de s'efforcer de convaincre d'autres collègues de voter pour les candidats du Sgen-CFDT. Le 7 décembre, chaque voix comptera.

Le Sgen-CFDT a fait le choix d'un syndicalisme de proposition, de revendications, d'action et de critique sociale. Il se bat contre les inégalités. Il situe la lutte contre les exclusions et pour l'emploi au cœur de son action de transformation sociale. Cette identité du Sgen-CFDT se traduit dans des thèmes forts : emploi, lutte contre la précarité, réduction du temps de travail, évolution des métiers de l'Éducation, défense et transformation

du Service public.

L'appartenance à la CFDT traduit aussi une volonté de situer son action dans le cadre d'un mouvement interprofessionnel qui permet de ne pas s'en tenir aux seules revendications catégorielles et évite le repli frileux sur soi-même.

Le Sgen-CFDT doit améliorer ses résultats de 1996. Il appartient à chacun de démontrer que l'organisation est en capacité de répondre et prendre en compte la diversité des aspirations et revendications des personnels.

Dans la dernière ligne droite de cette campagne électorale, toutes les équipes militantes, mais aussi tous les adhérents, doivent engager des échanges, des débats qui permettront aux personnels d'exprimer leur choix pour les candidats du Sgen-CFDT. L'implication de toutes et tous est nécessaire pour gagner le 7 décembre.

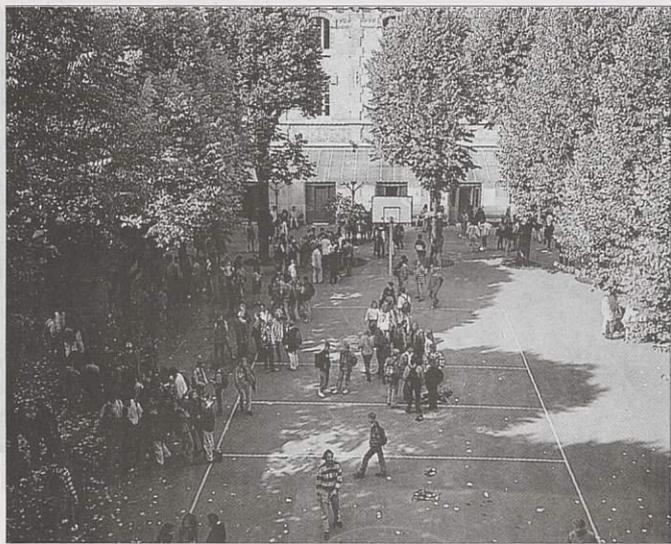
Jean-Paul Bergault

COLLÈGE ET LYCÉE

LES MOYENS D'UNE VRAIE RÉFORME

La rentrée 1999, au collège et au lycée, s'annonçait sous des auspices favorables, avec la mise en place de réformes allant dans le sens d'une transformation de l'École.

Mais les moyens ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. Le Sgen-CFDT réclame les mesures nécessaires pour un véritable changement.



Chambre noire

Un mois après la rentrée scolaire dans les collèges et les lycées, qu'en est-il de la mise en œuvre des réformes ?

Bien qu'elles soient nettement en deçà des propositions du Sgen-CFDT, elles ne sont cependant pas négligeables. Que ce soient la remise à niveau en 6^e, l'aide individualisée en 5^e et en seconde, les heures de vie de classe, l'éducation civique ou les droits lycéens, toutes ces nouvelles mesures vont dans le sens de plus d'équité et de justice et amorcent une autre pratique du métier enseignant. L'acte pédagogique n'est désormais plus centré sur la transmission magistrale des savoirs et des savoir-faire, mais sur l'apprentissage même.

Néanmoins, des obstacles importants persistent et freinent l'élan de ces réformes. Ainsi, une grande partie des innovations se fera à coup

d'heures supplémentaires (notamment en collège), ce qui est en totale contradiction avec le discours gouvernemental sur la réduction du temps de travail.

De plus, aucun temps de concertation n'étant prévu, on compte encore sur le "bénévolat" pour analyser les évaluations, constituer les groupes d'élèves à soutenir, construire en équipes des programmes de travail personnalisés, passer des contrats avec les jeunes.

Quant à l'éducation civique, juridique et sociale ou l'heure de vie de classe, l'imprécision des textes et l'insuffisance de la formation, quand ce ne sont pas les intérêts disciplinaires ou particuliers, freinent dans bien des lycées leur mise en place.

De même, la réalisation des nouveaux droits lycéens. En l'absence de textes réglementaires, elle dépend de la bonne volonté des chefs d'établissement et de la mo-

bilisation des lycéens.

Dernier point : une partie des personnels, par immobilisme, frilosité voire scepticisme n'adhère pas à la réforme ou se méfie des efforts réclamés sans contrepartie.

POUR SUIVRE L'ACTION

Rien de possible alors ? Bien au contraire ! Pour le Sgen-CFDT, l'action syndicale doit se saisir de toutes les opportunités pour faire avancer la transformation.

C'est-à-dire exiger une utilisation différente des moyens existants (modifications des bulletins trimestriels et des conseils de classe, élaboration de chartes des droits et devoirs, heures de vie de classe, conseils de la vie lycéenne, etc.) et la mise en œuvre de la mesure 150 du Nouveau Contrat pour l'École (une journée trimestrielle fractionnable) pour organiser la concertation.

C'est aussi demander l'ouverture immédiate de négociations sur une redéfinition du service enseignant, après la publication du rapport Bancel.

C'est enfin réclamer un effort budgétaire significatif, mettant fin au gel de l'emploi public, pour déclencher une dynamique susceptible de dépasser les inquiétudes et les contraintes.

C'est par l'action et la mobilisation de tous que les mesures initiées cette année seront le signe, important et décisif, de la transformation de l'École que réclament les lycéens.

Isabelle Conversin

EN BREF

DIRECTION D'ÉCOLE

Le SnulPP, le SE-Fen et le Sgen-CFDT se sont rencontrés sur le dossier direction d'école le 15 septembre 1999. Après un tour d'horizon sur la situation actuelle de la direction d'école (vacances de postes, charge de travail, etc.), elles ont décidé d'une démarche commune : lettre aux ministres demandant l'ouverture de véritables négociations sur ce dossier jugé en panne. Les trois organisations se sont retrouvées le 28 septembre afin d'analyser la réponse de Ségolène Royal et enfin de mettre au point le cadrage et les modalités d'une première action commune associant l'ensemble des personnels. La réponse de la ministre s'oriente vers un engagement d'ouverture de table ronde qui, du point de vue du Sgen-CFDT, risque d'être aussi amicale qu'infructueuse. Elle ne prend pas acte de la demande de négociation et renvoie la possibilité d'étendre les décharges pour les écoles de moins de cinq classes à la mobilisation des moyens de remplacement disponibles - ce qui tient de la provocation dans la quasi-totalité des départements. Nous avons décidé d'une part de répondre à l'invitation de la ministre en lui rappelant les conditions de cet échange et, d'autre part, de proposer à tous les conseils des maîtres de faire pression auprès de la ministre en lui envoyant une pétition intersyndicale qui exige l'ouverture de réelles négociations sur ce dossier.

SORTIES SCOLAIRES

La circulaire Sorties scolaires est parue au BO hors série n°7 du 23 septembre. Demandée par le Sgen-CFDT depuis 1997, elle apporte des clarifications et des assouplissements attendus. Mais tout n'est pas réglé, notamment la question de la responsabilité des enseignants. Pour le Sgen-CFDT, il faut que soit prise en compte la réalité du contexte dans lequel l'enseignant exerce son métier. La prise de risque fait souvent partie des situations d'apprentissage et il ne faudrait pas que la pénalisation à laquelle on assiste aujourd'hui contraigne à un repli sécuritaire démesuré. La circulaire pose également le principe de gratuité, légitime certes, mais qui soulève des problèmes importants. Le Sgen-CFDT entend bien ouvrir ce dossier pour que l'École dispose des moyens nécessaires pour assurer ses missions et que soient garanties l'ouverture de l'École et l'équité entre les élèves.

EN BREF

ACTION ATOSS

L'intersyndicale Atoss (A&I-Fen, Snasub-FSU, UN-Sgpen-CGT, Sgen-CFDT) dans l'action depuis le printemps 1999, constate que les annonces budgétaires 2000, la circulaire de rentrée du ministre montrent qu'il a pris conscience du problème Atoss. La démarche unitaire a pesé. Mais la création de 1000 postes, rapportée au déficit avoué de 30.000, se traduira en fait par un saupoudrage. Les personnels précaires Atoss sont les grands oubliés en matière de réemploi contrairement aux MA.

L'intersyndicale maintient la pression auprès des parlementaires durant la discussion budgétaire, et ce jusqu'au vote, et devra être reçue par le ministre personnellement. Le Premier ministre trouve choquant, dans l'affaire Michelin, d'annoncer simultanément bénéfices et licenciements. Aux syndicats de faire leur travail. Alors pourquoi ne pas faire le choix de l'emploi dans le secteur public quand les recettes de l'État sont si saines ?

ACTION EAP

Les actions de la rentrée dans l'enseignement agricole public ont été diversement suivies selon les régions. Plus de la moitié des établissements se sont mobilisés, et longuement pour certains : Nantes, Carpentras, Nîmes... Partout, le même discours : stop à la précarité, des emplois réels et non des crédits.

Le ministre Jean Glavany oppose son projet de loi de finances 2000. Le Sgen-CFDT considère que son contenu est loin d'être négligeable : toutefois, il ne constitue en rien l'amorce d'un plan de rattrapage. À quand l'ouverture de négociations ?

L'intersyndicale FSU, FO et Sgen-CFDT a décidé d'engager des actions régionales tournantes jusqu'à la mi-décembre : manifestations régionales, conférence de presse, rencontres chez les députés, la mobilisation est diverse et colorée.

Dans ces moments difficiles où s'ouvre également dans ce secteur une période électorale, le Sgen-CFDT entend bien conserver à l'intersyndicale toute sa qualité et son efficacité : c'est aussi un des gages de la réussite de cette action. Le retour à des contrats correspondants au temps de travail effectif et l'annonce de la réalisation d'un "bilan partagé de la situation de l'EAP" sont de bien maigres ouvertures.

CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL

CEL DE CAMPAGNE

Le projet de réorganisation des rythmes scolaires était en gestation depuis trois ans. L'arrivée des aides-éducateurs, conjuguée au dispositif Contrat éducatif local (CEL), a permis au regroupement pédagogique de Compreignac - Thouron - Saint-Symphorien de mener à bout son projet.

Non sans mal...

Un CEL de campagne... ou le démarrage d'un Contrat éducatif local, c'est ce qu'ont expérimenté après la classe, ce lundi 20 septembre, les élèves des trois communes du Limousin : Compreignac, Thouron et Saint-Symphorien.

À l'origine du projet, il y avait la volonté d'aménager les rythmes scolaires et de sortir de la semaine de quatre jours qui avait été imposée à l'école en 1992. En 1996, un premier projet visait à faire classe le mercredi matin, à l'instar du collège, donc sans surcoût. Mais une enquête menée auprès des familles faisait apparaître la nécessité, dans ce cas de figure, d'une structure d'accueil le mercredi après-midi. La municipalité de Compreignac ne pouvait alors assumer seule ce projet.

UN PARTENARIAT POUR UN PROJET

Entre temps, les trois communes ont monté un regroupement pédagogique.

L'arrivée des aides-éducateurs et la possibilité de Contrat éducatif local allaient permettre de conjuguer plusieurs objectifs : alléger et réorganiser la journée de classe, proposer à tous les enfants des activités culturelles et sportives sur le temps de loisir, mettre en place une aide aux devoirs.

Le temps scolaire a donc été réparti sur quatre journées de cinq heures trente, plus la matinée du mercredi, six jours complémentaires étant pris sur les vacances d'été. Un centre de loisirs, géré par les parents d'élèves, fonctionne le mercredi après-



Dal/Secco

midi et diverses activités sont proposées chaque soir à partir de seize heures.

Les trois municipalités, l'amicale laïque, les parents d'élèves et les associations existantes se sont regroupés pour monter le projet. Les financements sont partagés entre Jeunesse et Sports, l'Éducation nationale (par le biais des aides-éducateurs), les mairies, la Direction régionale à l'action culturelle et les parents. L'accès aux activités du soir est gratuit, moyennant une adhésion annuelle de 50 F, mais l'accès au centre de loisirs sans hébergement (CLSH) est payant.

Yves, directeur de l'école de Compreignac, est également coordonnateur du projet.

En ce premier jour de fonctionnement, il affiche quelques motifs de satisfaction : la moitié des enfants se sont inscrits pour les ateliers du soir et une vingtaine au CLSH. Les familles qui avaient choisi jusque-là de scolariser leurs enfants en ville reviennent, arguant de

cette nouvelle offre périscolaire.

Côté rythmes scolaires, les enseignants affichent leur satisfaction : « une demi-heure de classe en moins, ça se sent vraiment... » Mais si c'était à refaire...

Yves est plus dubitatif : « Les occasions de découragement sont multiples. Après l'urgence absolue imposée par les décideurs (Jeunesse et Sports, CAF et Éducation nationale), c'est depuis la rentrée le silence. Rien n'a d'ailleurs été signé, et le CEL commence aujourd'hui... On manque de garantie pour les délais de financement et aussi pour la pérennisation. Mettre en place ce type de projet, c'est un boulot énorme, qui s'ajoute à celui de la direction d'école. Ce qu'il faudrait maintenant, c'est recruter un animateur qui assurerait le pilotage, et pourrait monter des projets sur le secteur. Il y aurait là de vrais métiers à pérenniser. »

Françoise lebocey

PAKISTAN

ASSASSINATS DE FEMMES AU PAKISTAN

Des femmes pakistanaises tuées pour des « questions d'honneur », c'est ce que révèle Amnesty International.

Le gouvernement pakistanais, pourtant signataire de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toute forme de discrimination envers les femmes, ferme les yeux. Et les assassins continuent d'assassiner...



Chambre noire

Le dossier qu'Amnesty International vient de publier sur la condition des femmes au Pakistan dépasse l'entendement dans l'horreur.

Dans ce pays, comme le déclare Ina Jilani, avocate pakistanaise et militante des droits humains, « le droit des femmes à la vie est lié à leur respect des normes sociales et des traditions. »

SOUMISE OU TUÉE

En effet, la vie des femmes pakistanaises est régie par des traditions qui impliquent une stricte séparation des sexes et la soumission aux hommes.

Ainsi, chaque année, des centaines de femmes de tous âges sont tuées pour des "questions d'honneur"... De plus, de nombreux assassinats ne sont pas connus et la quasi-totalité de ces crimes sont impunis.

Il suffit parfois d'une simple rumeur. Comme le signale le rapport, « le soupçon le plus

léger, comme la rumeur qui se répand dans un village, l'accusation portée par un mari jaloux voire, dans un cas extrême, un homme ayant rêvé que sa femme le trompait, peut entraîner un meurtre. »

Ainsi, à tout moment, une femme peut être brûlée ou massacrée à coups de hache simplement parce qu'on estime qu'elle a déshonoré sa famille.

Ce déshonneur peut avoir comme origine une relation "illicite", une volonté d'épouser l'homme de son choix, le désir de divorcer ou un viol. On signale, par exemple, qu'en mars 1999 une arriérée mentale de seize ans ayant été violée, le conseil des anciens de sa tribu a conclu qu'elle avait couvert les siens de honte et qu'elle devait mourir. Elle sera brûlée et son corps exposé au vu de tous.

Des femmes sont tuées impunément et le gouvernement pakistanais ferme les yeux. Il a beau avoir ratifié la

Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, il s'abstient, de fait, de toute mesure visant à empêcher de tels actes. La police et la justice prennent presque toujours parti pour les hommes lorsqu'il s'agit de meurtres "commis pour l'honneur".

Il y a peu de refuges pour les femmes maltraitées, elles ne peuvent pas voyager seules et donc s'enfuir. Bien souvent, la seule échappatoire qui leur apparaît est le suicide.

Appuyés par des organisations internationales, des défenseurs des droits de l'Homme militent pour une révision de la législation et, en particulier, l'Ordonnance de *quisas* (de réparation) et *d'iyat* (prise du sang) qui permet aux hommes ayant tué "pour l'honneur" d'échapper aux poursuites légales.

Jean-Luc Villeneuve

EN BREF

PARLEMENT MONDIAL DES ENFANTS

Du 21 au 27 octobre, le Parlement mondial des enfants réunira à Paris près de 400 collégiens et lycéens, filles et garçons, venus de la plupart des États membres de l'Unesco.

Sous l'égide de l'Assemblée nationale et de l'Unesco, cette initiative s'inspire du parlement des enfants en France. Plusieurs thèmes sont au programme parmi lesquels : le sport, la culture et la paix. Un "Manifeste de la jeunesse pour le XXI^e siècle" sera rédigé par les jeunes et présenté officiellement à la conférence générale de l'Unesco. Le Conseil français des associations pour les droits de l'enfant (Cofrade) propose à cette occasion des moments de rencontre avec les jeunes de tous les pays.

REFUSONS LA MISÈRE

Le 17 octobre 1999 se déroulera la journée mondiale du refus de la misère. Son message en ce 10^e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant : « Les enfants veulent un monde juste pour tous. Avec eux, refusons la misère ».

Pour Paul Bouchet, président du mouvement ATD Quart Monde, cette journée doit permettre à chacun, lors de rassemblements-débats, de contribuer à « inventer concrètement les moyens d'avancer vers une société respectueuse de la dignité de chacun en reconnaissant comme acteurs indispensables de cette transformation sociale les personnes et les familles qui en sont aujourd'hui exclues. »

À Paris, le rassemblement aura lieu au Trocadéro.

PEINES DE MORT EN IRAN

Avec la rentrée universitaire et le retour d'un million et demi d'étudiants, le régime de la république islamique d'Iran, sous la pression des conservateurs, a choisi une fois de plus la répression la plus cruelle.

À la suite des manifestations de juillet 1999 où les étudiants s'étaient rassemblés pour protester contre l'interdiction du quotidien Salam (La Paix), quatre condamnations à mort viennent d'être prononcées.

Quarante-cinq autres étudiants se sont vu infliger des peines d'emprisonnement après être passés aux "aveux".

La précarité au CNRS

La politique de l'emploi au CNRS consiste à réduire les emplois statutaires et, parallèlement, à développer la précarité. C'est la conclusion d'une enquête menée par le Sgen-CFDT CNRS et assimilés. Là aussi, des créations d'emplois et la négociation d'un plan de titularisation sont plus que jamais nécessaires.

Enquêter sur la précarité au CNRS, pour mieux percevoir la réalité du développement de la précarité, celle du massacre de l'emploi ITA ces dernières années, mais aussi pour sensibiliser les personnels à ce à quoi, finalement, ils se sont habitués : l'augmentation de leur charge de travail, la dégradation des conditions de travail, le délitement des locaux et des matériels, mais aussi et surtout, la cohabitation dans les mêmes lieux de travail entre des personnels titulaires, assurés de la sécurité de l'emploi et des personnels dont la situation est précaire et les revenus aléatoires, voire inexistant, c'est ce qu'a fait le Sgen-CFDT CNRS et assimilés. Analyse des résultats et conclusions.

PLUS DE 2 000 PRÉCAIRES

L'enquête porte sur un échantillon qui représente 7,8 % du personnel et concerne des personnels de toutes catégories, métiers et disciplines de tous les départements scientifiques et administrations. Les données de l'enquête permettent de connaître la répartition des emplois précaires correspondant à des tâches permanentes selon le niveau des emplois assurés (repérés en termes de niveau de corps) et les métiers, repérés par BAP (branche d'activité professionnelle).

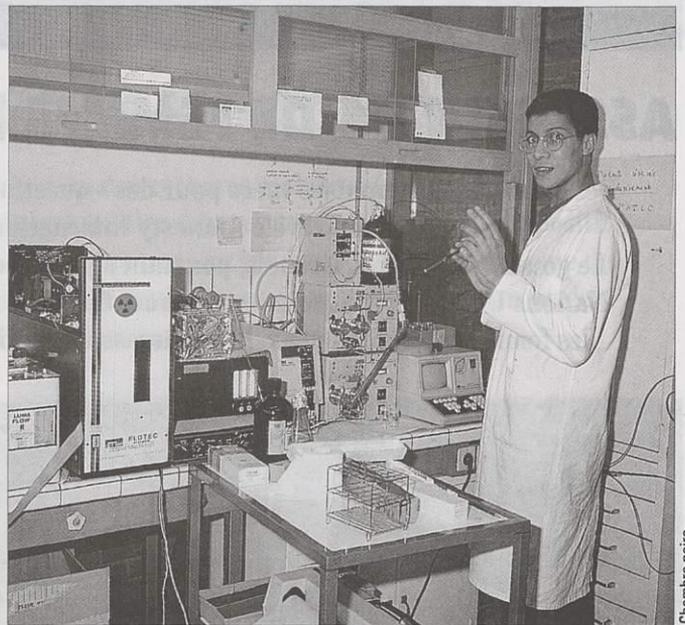
10,8 % de précaires ITA assurent des tâches permanentes (9 % en ramenant les personnes à temps partiel à des équivalents temps plein). Si on extrapole les chiffres de précaires de l'échantillon à l'ensemble du

personnel ITA du CNRS, cela donne plus de 2 000 précaires assurant des fonctions ITA permanentes. Le retour à une situation statutaire normale (appliquer le statut général qui prévoit que les emplois permanents sont assurés par des titulaires) nécessite donc plus de 2 000 emplois statutaires à créer soit au CNRS, soit à l'Enseignement supérieur (peu importe a priori).

Cette précarité se développe au "profit" des emplois ITA-IATOS, ainsi qu'à celui des femmes (76 %). Les CES représentent, en nombre de personnes, plus de la moitié de cette précarité. Or réglementairement, les CES ne devraient pas occuper de fonctions permanentes. Rappelons que le CNRS vient d'être condamné par le tribunal des prud'hommes pour avoir transgressé ce cadre législatif pour un CES, employé sur une fonction permanente. Le tribunal des prud'hommes a enjoint le CNRS à le recruter à durée indéterminée.

Quant à la répartition des emplois précaires, ils sont massivement dans les emplois de catégories C et B, soit 71 % au total. Il est donc clair que c'est sur les bas et moyens salaires que porte la précarité structurelle du CNRS.

En rapportant les pourcentages de précaires de l'échantillon aux effectifs des branches d'activité professionnelle (BAP), on trouve le gros des effectifs en BAP 5 (Administration), 6 (Bâtiments et Services Généraux), 9 (Techniques des Sciences de la Vie) et 4 (Reprographie, Bibliothèque, Documentation, ...)



Chambre noire

Par ailleurs, chacun des laboratoires ou services enquêtés a indiqué les postes supprimés durant les années 95-97, les postes affectés durant la même période, les besoins exprimés dans les unités ainsi que les départs à la retraite prévus dans les trois années à venir, et cela par grandes catégories de fonction.

DES MÉTIERS NÉGLIGÉS

L'échantillon donne un volume de besoins correspondant à un déficit de 17,5 % par rapport aux postes ITA-CNRS existants. Ces besoins non-satisfaits d'emplois ITA sont pour 52,4 % en catégories C et B. Ce qui reflète clairement les conséquences de la politique désastreuse menée par le CNRS depuis de nombreuses années au détriment de ces emplois d'agents, d'adjoints et de techniciens secrétaires, et des directives venant d'en haut vers les directions d'unités pour qu'ils ne demandent que des emplois d'ingénieurs et d'assistants ingénieurs.

Enfin le recueil précis des besoins non satisfaits dans les unités de l'échantillon indique une grande diversité de métiers mal pourvus, où l'on note la fréquence des métiers ouvriers d'entretien des bâtiments et infrastruc-

tures, de ménage-nettoyage, d'animalier et agents de laverie, des métiers de secrétariat et gestion, de mécanicien, de documentation et bibliothèque. Ces métiers ont été souvent négligés par le CNRS depuis de nombreuses années.

Cette enquête met en évidence la manière dont l'emploi, en particulier ITA, est traité par la direction du CNRS. La politique de l'emploi au CNRS a consisté à réduire les emplois statutaires, principalement dans les fonctions techniques et administratives, et parallèlement à développer l'emploi précaire et la sous-traitance...

Le Sgen-CFDT continuera à revendiquer, non pas une stabilisation des effectifs mais bien son augmentation en termes de créations d'emplois statutaires pour que les tâches permanentes nécessaires au bon fonctionnement des unités de recherche et des services soient effectuées par des personnels titulaires et non par le recours à des personnels corvéables et fragilisés par la précarité de leur "statut". Ce volant permanent de salariés précaires, qui assurent des fonctions permanentes, appelle aussi la négociation d'un plan de titularisation.

Claire Millot

POUR UNE DYNAMIQUE DE SOLIDARITÉ!



CONSTRUISONS L'ÉCOLE DE TOUS

Le 7 décembre, les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation éliront leurs représentants.

En votant pour les candidats présentés par le Sgen-CFDT, vous choisirez des militants expérimentés qui s'engagent à vous représenter et à vous défendre à toutes les étapes de votre carrière. Leur action s'inscrit dans le cadre de la lutte d'une organisation générale et confédérée pour construire l'École de tous, dans une dynamique solidaire.

Dossier coordonné par Jean-Paul Bergault.

VOTER C'EST AGIR

Le 7 décembre 1999, plus de 750 000 personnels enseignants, d'éducation et d'orientation choisiront pour trois ans leurs élus. Ces élections se dérouleront dans un contexte où des réformes se mettent en place, où d'autres chantiers sont ouverts ou en perspective. Le Sgen-CFDT s'est engagé résolument en faveur de démarches de réformes visant la démocratisation du service éducatif et une meilleure prise en compte des jeunes, de leurs besoins, de leurs attentes. Il n'en reste pas moins que les changements attendus ne peuvent s'opérer à moyens constants. C'est le sens des actions en cours pour l'emploi, contre le gel de l'emploi public.

Les élus Sgen-CFDT second degré, (collège, LP et lycée) et COP ont eu cette année à gérer un nouveau mouvement. Le rôle et le travail des élus académiques s'en est trouvé amplifié. Les contacts entre élus et personnels se sont accrus. Le Sgen-CFDT effectuera un bilan de ce mouvement.

Sur le champ du premier degré, trente départements auront désormais une CAPD à 7 sièges. Cette proposition du Sgen-CFDT, retenue par le ministère, rompt avec la traditionnelle coupure entre CAPD à 5 sièges et CAPD à 10 sièges. Elle permettra une meilleure prise en compte de la représentativité syndicale au regard du nombre d'emplois dans les départements.

Dans un paysage syndical éclaté, il est essentiel que les personnels donnent au Sgen-CFDT les moyens de faire entendre ses idées, ses valeurs. Le Sgen-CFDT syndique toutes les catégories dans tous les secteurs de l'Éducation, de l'Enseignement agricole public, de Jeunesse et Sport et de la Recherche publique. Ses élus représentent une force, une force reconnue, nourrie de la vision plus large que lui procure son appartenance à la CFDT.

Le 7 décembre, voter et faire voter Sgen-CFDT, c'est s'exprimer pour un syndicat général et confédéré. C'est dépasser les corporatismes et conservatismes. C'est redonner du sens à un syndicalisme enseignant.

Jean-Paul Bergault

POUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉQUITÉ

Faire reculer l'arbitraire, obtenir des opérations transparentes, le combat des élus est incessant. Le bilan des avancées obtenues par le Sgen-CFDT est important. Intérêts collectifs ou cas particulier, le travail ne manque pas.



Atous les niveaux, le rôle des élus en commission paritaire est de chercher à faire reculer l'arbitraire et à obtenir une gestion plus transparente et plus équitable.

Le système de promotion interne reste toujours caractérisé par des procédures infantilisantes ou humiliantes qui se soucient peu de l'intérêt du service public : quelle assistance en effet apporte-t-on aux personnels dont on repère à cette occasion les difficultés ? En quoi le refus ou le retard de promotion est-il une aide efficace ? Comment leur demander de rester motivés quand, d'une phrase, un inspecteur qui vient d'assister à quarante-cinq minutes de cours peut disqualifier tout un parcours professionnel ?

L'exemple de l'accès au corps des certifiés au titre des décrets 1989 et 1993 est à cet égard édifiant : l'intégration des adjoints d'enseignement et PEGC qui le souhaitent, suite à la mise en extinction de fait de ces deux corps, se heurte depuis le début aux réticences et à l'obstruction d'un certain nombre d'inspecteurs. En

commission administrative paritaire académique (Capa), puis nationale (CAPN), les élus s'opposent aux avis défavorables. Alors que le nombre de candidats est inférieur aux possibilités et que le reclassement se fait sans reconstitution de carrière, les inspecteurs et le ministère refusent toujours l'intégration de tous les candidats. Certains personnels sont ainsi soumis à un "parcours du combattant" humiliant et sans aucune efficacité individuelle ou collective, alors qu'ils accomplissent le même service que leurs collègues certifiés.

VIGILANCE

Pour les affectations, le souci de la transparence et du respect des procédures est permanent ; la vigilance doit s'exercer principalement pour les postes particuliers ou spécifiques : si pour les CPGE, les affectations sont enfin examinées en groupe de travail dans toutes les disciplines, pour les mouvements spécifiques (BTS, section internationale, poste en Dronisep, par exemple), le Sgen-CFDT

continue de réclamer une publication des compétences et diplômes requis et l'utilisation du barème pour départager les candidats qui satisfont à ces critères. Avec la déconcentration, la même exigence est de rigueur pour l'implantation de certains postes à exigence particulière : consultation du conseil d'administration puis du CTP, publication claire des spécificités du poste et consultation des élus Capa. C'est seulement si ces règles sont respectées par tous les partenaires que pourra se mettre en place une gestion des personnels et des postes adaptée aux besoins nouveaux du service public.

La liste est importante des avancées obtenues par le Sgen-CFDT pour plus de justice et d'équité : suppression de la notation et des bonifications de corps pour les mutations second degré, prise en compte des services de non-titulaires pour la première affectation, suppression du mouvement séparé hommes-femmes en EPS... Enfin, les élus interviennent aussi sur des cas particuliers : reconnaissance d'une situation sociale difficile dont la prise en compte n'est pas prévue par la réglementation, rectification d'une erreur sur un reclassement ou une promotion, etc.

Il serait vain cependant de laisser croire que l'action des élus peut tout régler. Leur force provient de la capacité de mobilisation et d'action des personnels pour faire aboutir à tous les échelons les revendications élaborées et discutées collectivement.

Armelle Lamprière

DANS CHAQUE DÉPARTEMENT, FAIRE BOUGER L'ÉCOLE

**Être élu en CAPD : un engagement qui dépasse
la défense des personnels et la gestion des carrières.**

**L'action des élus et des équipes
du Sgen-CFDT fait bouger l'école.**

L'élu du Sgen-CFDT en commission administrative paritaire départementale (CAPD) est parfois placé devant un dilemme : il lui faut défendre des cas individuels alors que son engagement le porte vers une action plus collective. Plusieurs élus ont résolu cette difficulté en abordant franchement le problème. Ils ont gagné en clarté et en efficacité. « *Nous discutons avec acharnement les éléments du barème en CAPD, dit Bernard du Doubs ; puis après, nous exigeons le respect de celui-ci.* » En Limousin, les élus s'appuient sur plusieurs barèmes indicatifs ; Catherine du Val-d'Oise parle des discussions entre les élus, puis en cours de CAPD pour « *replacer les problèmes individuels dans un cadre plus large et éviter le corporatisme.* »

Dans tous les cas, le souci est le même : écarter toute tentation de clientélisme et faire de la défense individuelle un levier pour améliorer les règles collectives.

La situation est plus simple quand les enseignants sont victimes de l'arbitraire ou de l'autoritarisme de la hiérarchie. Les élus sont alors un rempart. « *La marque du Sgen-CFDT ? S'opposer à la toute puissance de l'administration et imposer la transparence* » affirme Annette d'Ille-Vilaine. Et Philippe, du Bas-Rhin, renchérit : « *nous avons un rôle de "contrôleur" du travail de l'administration et de remise en cause, le cas échéant.* »

Dans toutes les CAPD, les élus du Sgen-CFDT se battent pour la disparition de la



« *Nous avons un rôle de "contrôleur" du travail de l'administration et de remise en cause, le cas échéant.* »

"note au mérite" dans les barèmes, et pour l'adaptation de critères négociés et acceptés par tous. Les coefficients multiplicatifs disparaissent peu à peu, et l'on peut estimer que les jours de la notation individuelle sont comptés.

POUR L'ÉQUIPE

À cette même question sur les dossiers portant la "marque du Sgen-CFDT", Françoise de la Haute-Vienne, répond « *la lutte contre la méritocratie ; la mise en avant de la notion d'équipes ; la lutte contre la capitalisation du système.* » Exigence de transparence, adoption de critères discutés et négociés ; du refus du clientélisme sont des guides de conduite pour les élus. Dans les académies ou les

adhérents du Sgen-CFDT. Ouvrir l'école sur le monde, développer des partenariats, aménager le temps de l'enfant et améliorer les rythmes scolaires, revendiquer la réduction des temps de travail, autant de chantiers pour les élus et les équipes, autant d'occasion de conduire l'école vers une évolution permanente.

Il y a bien dans l'élection des représentants à la CAPD un choix à deux dimensions complémentaires : élire des représentants du personnel qui vont se préoccuper des évolutions de carrière, individuelles ou collectives, et donner aux équipes Sgen-CFDT la responsabilité qui permettra à des militants de poursuivre l'action syndicale pour une école plus dynamique et plus solidaire.

André Deleuze

CONCERTATION

En plus des CAPD, dans chaque département la représentativité des syndicats est évaluée à partir des élections professionnelles pour leur participation aux conseils départementaux de formation, aux comités départementaux et académiques des CEL, aux comités de suivi de "la charte" et aux comités Hygiène et sécurité. D'autres instances de concertation, plus ou moins structurées, existent dans les départements selon les orientations de la politique éducative locale. La représentation des personnels y est moins formalisée, mais reste basée sur les résultats électoraux des scrutins aux CAP.

NOUVEAU MOUVEMENT NOUVELLES RESPONSABILITÉS

Les élus du Sgen-CFDT dans les différentes commissions paritaires du second degré ont dû faire face à la mise en place de la déconcentration. Premier bilan.

Pour la mise en place de la déconcentration du mouvement des personnels du second degré, le ministère doit une fière chandelle aux personnels rectoraux. Placés dans une situation très difficile par l'absence d'effectifs supplémentaires, une formation tardive et incomplète, des consignes souvent imprécises et contradictoires, ils ont su relever le défi. L'ensemble de l'organisation sera à leurs côtés pour réclamer de meilleures conditions de travail et les moyens d'assumer cette énorme responsabilité. Les élus ont pu exercer leur mission de vigilance et de contrôle : la déréglementation annoncée par certaines Cassandra n'a pas eu lieu, procédures, règles et barèmes ont été respectés. Les élus du Sgen-CFDT sont fiers d'avoir, par leurs compétences et leur militantisme, pu ici faire respecter les règles par un "petit chef", à empêcher une collusion



C'est l'insuffisance chronique des recrutements qui est responsable de la pénurie d'enseignants dans certaines disciplines et non la déconcentration.

entre administration et élu d'un syndicat se croyant tout permis. Une meilleure implantation de postes définitifs a permis de stabiliser de nombreux titulaires académiques et de satisfaire plus de demandeurs. Plus nom-

breux sont aussi ceux qui ont connu avant le 14 juillet leur affectation pour la rentrée.

Le Sgen-CFDT ferait-il alors un bilan "béatement positif"? Il n'est qu'à lire les bulletins de rentrée pour voir que la lucidité et la critique sont aussi l'apanage de ses élus et responsables académiques. Tous dénoncent les insuffisances et imperfections de ce mouvement et réclament les moyens de l'améliorer; cela passe en particulier par un système de recueil et de codage des vœux et barèmes plus simple et plus fiable, des services rectoraux mieux formés, de meilleures liaisons entre les différents services. Ils renouvellent aussi des revendications dont les ca-fouillages et insuffisances du mouvement montrent la pertinence : une analyse plus fine des besoins en remplacement dans chaque zone et

chaque discipline et les recrutements de titulaires qui en découlent; l'affectation des titulaires de zone en groupe de travail paritaire selon leurs vœux et barèmes; plus de rigueur pour l'implantation des postes et la publication des compléments de service dans la liste des postes à exigence particulière, etc.

**NI SURENCHÈRE,
NI DÉMAGOGIE**

Les élus ont aussi conscience qu'un bilan passe par la somme des bilans individuels et que nombreux sont les collègues déçus et amers : stagiaires nommés loin de leur région, couples et familles souffrant d'être séparés, titulaires de zone incertains de leur affectation. Mais ils refusent de participer à un concert de démagogie et de surenchère : c'est l'insuffisance chronique des recrutements qui est responsable de la pénurie d'enseignants dans certaines disciplines et non la déconcentration; pour résorber les déséquilibres régionaux ou rendre attractives certaines zones, aucune recette magique ne remplacera l'amélioration des débuts de carrière et du travail dans les établissements difficiles. Cette réforme ouvre donc un vaste champ de réflexion et d'action : les élus du Sgen-CFDT que vous élirez le 7 décembre agiront pour l'amélioration du mouvement des personnels et par là du Service public d'éducation.

Monique Lagrange

PLP

Le Sgen-CFDT dans sa volonté d'aller vers le corps unique accepte de l'unification du niveau de recrutement des différents corps au niveau de la licence. C'est le seul syndicat à n'avoir aucune réticence à l'accès des PLP2 dans le corps des agrégés.

Le travail en réseau d'élus Sgen-CFDT nationaux et académiques ainsi que leur bonne connaissance des règles du mouvement déconcentré et des situations des académies ont permis de rectifier

des calibrages dans plusieurs disciplines de LP. Sans eux, la rentrée aurait été difficile dans les académies concernées mais aussi, des collègues n'auraient pas pu obtenir leur mutation...

La révision des barèmes était une nouveauté pour les académies. Les élus nationaux LP n'ont pas hésité à se déplacer pour participer à des groupes de travail dans les académies, et ont été parfois les seuls à intervenir et à obtenir des rectifications en commission nationale.

DES ÉLUS INDISPENSABLES

Les élections aux CAP permettent de choisir ses représentants auprès de l'administration dans des actes qui vont bien au-delà du "simple" mouvement.

Explications.

Inscrits dans le statut de la Fonction publique et la réglementation, les droits et garanties des fonctionnaires sont le résultat de l'action syndicale menée depuis plus d'un siècle. Les élus et militants syndicaux sont là, à tout moment, pour les faire respecter, pour dénoncer leurs insuffisances et imposer les changements nécessaires. Leur fonction, très diversifiée, touche à des aspects souvent méconnus de votre vie professionnelle. Ils sont à vos côtés pour plus de justice et de solidarité.

COMITÉ MÉDICAL COMMISSION DE RÉFORME

Ce sont des instances importantes pour les personnels victimes d'accidents de travail ou de maladies. Composé uniquement de médecins, le comité médical départemental donne un avis à l'administration sur l'octroi du congé longue maladie ou longue durée, sur la réintégration ou le reclassement après un tel congé. Le comité médical supérieur sert d'instance d'appel. Les élus du personnel peuvent intervenir pour accélérer une procédure ou recueillir des informations.

La commission de réforme est composée de deux représentants de l'administration, deux représentants du personnel et des membres du comité médical. Elle se prononce principalement sur les demandes d'admission à la retraite pour invalidité ou sur le lien de cause à effet entre une maladie ou un accident et le service. Bien in-

formé par l'intéressé, l' élu du personnel peut intervenir pour faire reconnaître un accident de travail ou de trajet ou faire prendre en compte des éléments particuliers de la situation de la personne concernée.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Pour les fonctionnaires, la commission administrative paritaire fait office de conseil de discipline. Avant de prononcer toute sanction autre que l'avertissement ou le blâme, l'autorité administrative doit consulter la CAPD pour les personnels du premier degré ou la Capa pour ceux du second degré. Le Sgen-CFDT s'est opposé à la déconcentration totale au niveau rectoral des procédures disciplinaires concernant les personnels du second degré ; il revendique une révision sur ce point du décret du 1998 : pour les sanctions les plus graves, la décision doit être prise par le ministre après consultation de la CAPN. En cas de sanction disciplinaire, le fonctionnaire peut, dans certaines conditions, faire appel devant le Conseil supérieur de la Fonction publique : des représentants de la CFDT y siègent pour faire respecter les droits des personnels et l'équité des sanctions prises par les différents ministères. Leurs interventions y sont préparées en lien avec les élus du secteur ministériel concerné.

En matière disciplinaire, le rôle des élus est important. S'assurer que tout au long de la procédure les droits du

fonctionnaire concerné sont respectés (communication de l'intégralité du dossier, instruction contradictoire et impartiale, respect des droits de la défense), conseiller et guider, s'il le demande, le collègue mis en cause, exiger, si sanction il doit y avoir, qu'elle soit proportionnelle à la faute commise et équitable, s'opposer à l'arbitraire et à l'injustice, se prononcer in fine "en son âme et conscience" sur des dossiers complexes, sa responsabilité est grande. Elle concerne au premier chef le sort de la personne incriminée mais participe aussi de l'action syndicale générale : respect de la liberté pédagogique, mise en place de procédures d'aide et de formation pour les personnels en difficulté, recherche de solu-

tions alternatives à l'éviction de fonction, ces exigences des élus s'inscrivent dans les revendications globales du Sgen-CFDT.

PERSONNELS DÉTACHÉS

S'il est détaché dans un territoire d'outre-mer ou à l'étranger, auprès d'un autre ministère, d'une collectivité territoriale ou d'une association, le collègue ne dépend plus pour la gestion de sa carrière d'une des académies mais de la Direction de gestion des personnels non affectés en académie. Ce sont donc les élus nationaux qui se chargent de suivre sa promotion, son avancement et de le conseiller en cas de demande de réintégration.

LE FEUILLETON DES ÉLUS AGRÉGÉS

L'accès au corps et au tableau d'avancement à la hors classe des agrégés a constitué un véritable feuilleton pour les élus. En mars 1997, François Bayrou avait fini par accepter le principe d'un barème et d'un appel à candidature pour l'accès à la hors classe et au corps des agrégés. Si pour la hors classe le barème fut utilisé pour 1997, et l'appel à candidature pour 1998, il en fut tout autrement pour l'accès au corps. Claude Allègre fustigeait alors « la promotion à l'ancienneté » et il fallut un bras de fer entre élus du personnel et ministre pour que l'on examine, en décembre, les propositions au titre de la rentrée 1998, avec promesse d'une reprise

du projet de modification du statut des agrégés. Le décret a enfin été publié au JO du 11-07-99, mais la circulaire fixant les modalités de l'accès au corps n'est toujours pas soumise à la concertation. Un retard inacceptable pour les promotions au titre de 1999 (mais il est prévu de faire dans le même mouvement celles de l'année 2000 !). Pendant ce temps, rien n'avance sur l'harmonisation de la notation pédagogique des agrégés, alors que depuis la mise en place des concours internes et de l'harmonisation des notes des certifiés (certes pas encore parfaite), les écarts se creusent entre agrégés selon les dates et les modalités d'accès au corps.

D'AUTRES ÉLECTIONS EN VUE

D'autres élections ou consultations vont concerner des personnels des différents champs professionnels du Sgen-CFDT dans les mois à venir. Inventaire.

- Ouvriers des Crous - 18 novembre 1999. Ces élections concernent 10 000 personnels des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.
- Chargés d'études documentaires - 18 novembre 1999. Personnels de l'Éducation nationale et de la Culture.
- Bibliothécaires catégories B et C - Fin 1999 ou 1^{er} trimestre 2000.
- Itarf (ingénieurs, techniciens, administratifs de recherche et de formation) - Rentrée 2000. Renouvellement général des CAP.
- Scrutin de représentativité

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les agrégés (Prag) et certifiés (PRCE) affectés ou détachés dans l'enseignement supérieur relèvent des CAP de leur corps. La notation, la promotion d'échelon ou à la hors classe des PRCE relèvent du recteur et donc de la Capa des certifiés. Leur dossier de promotion dans le corps des agrégés est soumis pour avis à la Capa, puis pour nomination à la CAPN des agrégés. Pour les Prag, la notation, proposée par le président de l'université, la promotion d'échelon et à la hors classe sont soumises à la CAPN.

pour le CTPMESR (comité technique paritaire ministériel de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) - Fin 1999 - Début 2000.

- CAP des conseillers d'Éducation populaire et de jeunesse, CAP des chargés d'Éducation populaire et de jeunesse, CAP des professeurs de sport - Mars 2000.
- Agents et adjoints administratifs catégorie C - Mars 2000.
- Infirmières, médecins de l'Éducation nationale - Mars 2000.
- CNRS : élection des membres des sections CNRS - Avril 2000.

L'AGRICULTURE AUSSI

Enfin, l'enseignement agricole public. Les consultations sont fixées aux lundi 17 et mardi 18 janvier 2000. Le pourcentage du nombre de non-titulaires au ministère de l'agriculture contraint l'administration à mesurer la représentativité par une consultation générale sur sigle syndical. La machine bien rodée depuis plusieurs années connaît quelques soubresauts à la suite de la loi Perben. En effet, chaque scrutin doit correspondre exactement au périmètre du Comité technique paritaire (CTP) concerné.

La conséquence, trois urnes seront ouverts pour les personnels de l'enseignement agricole public : un vote pour le CTP régional Enseignement agricole public, (enveloppe bleue) ; un vote pour déterminer la représentativité au CTP national de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (enveloppe jaune) ; un vote pour déterminer la représentativité au CTP ministériel (enveloppe verte).

La CFDT du ministère de l'Agriculture, n'était évidemment pas demandeur de cet-

te "usine à gaz". Mais, aucune autre solution légale n'était apparemment possible.

Les emplois-jeunes, les CES, les CEC sont exclus du vote à la demande des organisations syndicales, à l'exception de la CFDT et de la CGT. La CFDT a vigoureusement protesté contre cette exclusion : rien n'y a fait !

Les listes électorales doivent être affichées au plus tard le 4 octobre 1999. Dans les neuf jours suivants, chacun peut vérifier et présenter des demandes de modification.

L'importance de ce scrutin est suffisamment connue pour que nous n'insistions sur la nécessaire mobilisation de tous et chacun pour faire gagner le Sgen-CFDT.

Gérard Thibord

PERSONNELS CULTURELS ET COOPÉRANTS

L'action de la CFDT pour obtenir une égalité du droit d'expression pour tous les salariés, indépendamment de leur statut et de leur nationalité, vient d'être reconnue par les salariés lors des élections au Comité technique paritaire ministériel des personnels culturels et de coopération. La liste CFDT recueille en effet 32,2 % des voix, loin devant les autres organisations (FSU 17,6 %, Fen 16,7 %, etc.). Ce résultat encourage les délégués CFDT à poursuivre leur action pour faire prendre en compte les droits sociaux de tous les salariés et pour faire écouter leurs propositions pour une réforme du dispositif de coopération.

LES INSTANCES

Dans chaque département, la CAPD traite de la carrière des enseignants du premier degré (voir page 11).

Dans chaque académie, une Capa pour chaque corps traite de la carrière des personnels des lycées, collèges et LP : notation, promotion (sauf agrégés) et liste d'aptitude, congés formation et temps partiels, sanctions disciplinaires, réadaptation.

Selon les corps, la Capa ou une formation paritaire mixte contrôle le mouvement intra-académique.

Au niveau ministériel, la CAPN du 1^{er} degré est consultée sur les permutations entre départements, la répartition entre centres de formation (stages Capsais ou psychologues scolaires), les stages de formation au diplôme de directeur d'établissement spécialisé, la nomination définitive en réadaptation... Pour le second degré, les LP et CIO, une CAPN ou une formation paritaire mixte est consultée sur le mouvement interacadémique,

l'accès au corps par liste d'aptitude et pour les agrégés, les promotions. Des groupes de travail, issus des CAPN, sont consultés sur les affectations en IUFM des néo-recrutés, les postes spécifiques, etc.

Toutes ces instances sont consultatives, la décision appartenant à l'administration.

Les résultats électoraux aux élections en CAP permettent d'établir la représentativité de chaque organisation syndicale et donc, en particulier son nombre de sièges dans d'autres instances : comités techniques paritaires (CTP) départementaux, académiques ou ministériels, conseil supérieur, académique ou départemental de l'Éducation nationale (CSE, CAEN et CDEN).

Ceux-ci sont consultés sur les questions et les textes concernant l'organisation et le fonctionnement du service public (ouvertures de sections et de postes par exemple), le statut des personnels, les conditions de travail, la formation...).

PHILOSOPHER À 18 ANS

L'enseignement de la philosophie est en crise, c'est-ce que démontrent Luc Ferry (président du Conseil national des programmes) et Alain Renaut (président du Groupe de travail disciplinaire de philosophie), qui sont chargés d'élaborer de nouveaux programmes.

Alors que les lycéens manifestent une attente forte vis-à-vis de cette discipline, très rapidement le dépit s'installe face aux résultats désastreux (les trois quarts des élèves n'atteignent pas la moyenne au Bac), suivi par l'incompréhension et une certaine marginalisation de cet enseignement.

Luc Ferry et Alain Renaut ne se satisfont pas de cet état de fait et émettent quelques propositions qu'ils livrent au débat.

Il faut construire un programme clair, susceptible de garantir qu'à l'examen l'école sanctionne ce qu'elle enseigne effectivement (en proposant un contenu minimum commun à toutes les classes). Il est nécessaire, également, de donner quelques repères minimaux d'histoire de la philosophie, qui s'articulent avec les notions générales. Cela passe aussi par redonner du sens à la dissertation (en la rendant accessible au public lycéen, notamment par une formation spécifique à la rhétorique et à la maîtrise de la langue) et surtout, il faut inventer d'autres types d'épreuves comme, par exemple, la confrontation de textes sur un thème.

Cet ouvrage présente également tout un ensemble de docu-

ments, permettant de resituer l'évolution du débat sur l'enseignement de la philosophie.

Un livre, en somme, qui s'ancre dans l'actualité des discussions sur les contenus à enseigner dans un lycée démocratique et la réforme du Bac.

Philosopher à 18 ans - Luc Ferry et Alain Renaut - Éd. Grasset - 314 pages - 119 F.

L'HISTOIRE DES HOMMES

Cette *Histoire des Hommes*, telle que Suzanne Citron la raconte, se lit comme un roman.

En moins de quatre cents pages qu'on "avale", c'est l'histoire de l'humanité, celle des humbles, celle des "muets" qui défile devant nos yeux de lecteur.

Cette histoire, l'auteur l'a voulue à la portée du jeune collégien, sans en dénaturer ou en caricaturer la réalité. Les repères chronologiques et géographiques sont là, simples et clairs...

On a envie d'y revenir, d'y aller voir de plus près, dans ce qui est, en fait, notre histoire humaine. Cette lecture contribue à la formation citoyenne du jeune et lui donne envie de combattre les inégalités et de se dire que rien n'est fatal si l'on sait comprendre les autres et agir.

À lire donc, mais surtout à mettre entre toutes les mains et notamment celles de vos élèves dès la sixième... et peut-être même avant!

L'Histoire des Hommes - Suzanne Citron, Éd. Syros jeunesse - 352 pages - 118 F.

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-*adresse de Profession Education*), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

Correspondance scolaire
Cl 18 CM1-CM2 milieu rural (Doubs) cherche classe cycle III pour correspondance scolaire (journeaux, courrier, vidéo).
Écrire à RPI du Val de Loué, 25440 Paroy.
Tél école : 03 81 63 72 09

Recherche
59 - Recherche Françoise Thomas, mariée à Jean-Paul Colin. Toute personne ayant renseignements, joindre son amie d'enfance Mme Denise Carpentier Delbove.
Tél : 03 27 98 53 79

Ventes
38 - Collet d'Alleverd, entre Grenoble et Chambéry, station familiale été/hiver, 1 450 m, studio 29 m², balcon 10 m² plein sud, tout équipé, 4 personnes + casier à skis, 200 KF.
Tél : 04 79 62 38 03

75 - 20°, proche de Gambetta, Porte de Bagnole, 2 pièces, rez-de-chaussée, 28 m², entrée, salle de bains, wc séparés, séjour avec kitchenette équipée exposées S-O, chambre sur cour calme, cave, 330 KF.
Tél : 05 53 90 03 67

75 - 15°, place d'Alleray, studio immeuble 1992 standing, séjour, kitchenette, salle de bains, cave, 420 KF.
Tél : 03 86 61 27 24

78 - Andresy, dans résidence piétonne, calme et arborée, proche de toutes commodités, SNCF St Lazare, RER A, 5 pièces en triplex 107 m² orienté E/O, séjour double, cheminée, cuisine américaine, cellier, 4 chambres, salle de bains, salle d'eau, 2 dressings, chauffage individuel

gaz, jardinet, parking couvert, libre juin 2000, 820 KF à débattre.
Tél : 01 39 74 41 25

91 - Ris Orangis, avenue du Parc, 2^e étage, appartement 4 pièces, séjour double, 2 chambres, 400 KF.
Tél : 05 56 13 17 70

Locations
04 - Barcelonnette, T2, tt cft, balc. donnant sur vallée, pied pistes, station familiale, prix intéressants.
Tél : 03 29 70 91 03

29 - À ttes vacances scolaires, exceptionnelle maison campagne bord mer, accès direct plage, 5 pers.
Tél : 02 98 89 37 57

38 - Deux-Alpes, studio 4 pers., plein sud, balcon, pied pistes, vue magnifique, tél. + tv.
Tél : 03 85 47 31 29

74 - Morzine-Avoriaz, chalet indép., 75 m², 6/8 pers., constr. récente, tt cft, chf électr., pied pistes ski fond, prox. ski piste.
Tél/Fax : 02 33 94 44 15

75 - 6° Jussieu, studio 16 m², refait neuf, calme, clair, 2^e ét., 3 300 F. charges comprises, libre.
Tél : 05 55 18 96 28

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE

Vincent Fabre

COMITÉ DE RÉDACTION

Catherine Hirschmuller

J.J. Biger, I. Conversin,

F. Lebocey, R. Piécuch,

C. Renaud

FLASHAGE

Frapada (Paris XIV^e)

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 S

ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique

47/49, av. Simon-Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tél : 01 40 03 37 00

Fax : 01 42 02 50 97

Minitel :

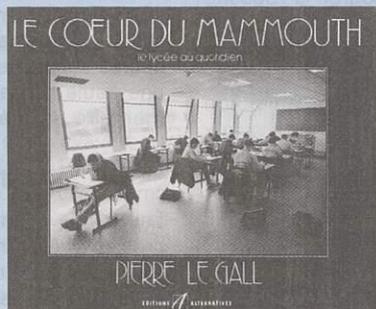
3615 CFDT*SGEN

Sur Internet : <http://www.sgen-cfdt.org>

Par mél :

fede@sgen-cfdt.org

LE CŒUR DU MAMMOUTH - LE LYCÉE AU QUOTIDIEN



Pierre Le Gall est professeur de philosophie et photographe. Il a promené son objectif pendant une vingtaine d'années dans les couloirs, salles de classe, salles de profs, cours de récréation, mais aussi dans la rue, lors des manifs, pour nous montrer une réalité du lycée, des lycéens et de leurs professeurs. Du rire, de l'émotion, de l'en-nui... Une série de photos qui font plaisir

à voir et qui dédramatisent certaines situations. La complicité entre lycéens, entre lycéens et profs et même la tendresse sont perceptibles dans ces instantanés de la vie du lycée. Ces quelques photos nous montrent qu'il y a de l'espoir pour l'avenir ! *Le cœur du mammouth - Le lycée au quotidien* - Photographies de Pierre Le Gall - Éd. Alternatives - 142 pages - 150 F.

DOCUMENTALISTES

DOCUMENTALISTES DANS L'ACTION

Documentaliste?

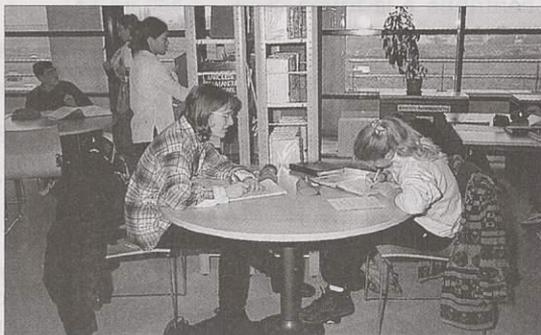
Une mission devenue de plus en plus difficile
par manque de personnels.

Le budget 2000 doit donner les moyens nécessaires à ces
acteurs de la transformation de l'École.

Le centre de documentation et d'information (CDI) et la fonction de documentaliste sont au centre d'une réforme réussie de l'École aujourd'hui : le CDI est un lieu d'interdisciplinarité, de travail en équipe, de travail autonome, un lieu où les élèves peuvent utiliser les outils multimédias.

Dans les années soixante-dix, les documentalistes du Sgen-CFDT ont lutté pour la reconnaissance d'une fonction qui se voulait une autre façon d'enseigner, de répondre aux attentes des élèves. Ils se sont retrouvés avec ceux qui voulaient changer l'École : rénovation des collèges, projets d'action éducative, projets d'établissement, modules en lycée, etc. Le développement des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Tice) et la création du Capes les ont fait passer du statut de bibliothécaire à celui de personnel qualifié en pratiques documentaires et en multimédias.

Aujourd'hui, beaucoup de celles et ceux qui ont participé à ce combat ont l'impression de piétiner, voire de régresser. Alors que les textes officiels mettent en avant la fonction pédagogique des CDI, que la demande des enseignants et des élèves augmente, que



Aujourd'hui, le ministre est au pied du mur, s'il veut assurer la réussite des réformes en cours et la transformation de l'École.

les collectivités territoriales ont accordé d'importants moyens pour créer, rénover, équiper des CDI, les postes sont créés au compte-gouttes.

Comment assurer dans ces conditions à la fois l'accueil des élèves et des personnels, l'encadrement pédagogique, les animations culturelles, la gestion et l'informatisation du fonds et le développement des Tice?

BESOIN DE MOYENS

Toutes ces tâches demandent en outre des moyens importants en formation, gestion, maintenance.

Le recrutement de personnels en contrat emploi solidarité (CES) et maintenant d'aides éducateurs, s'il participe de la solidarité avec les chômeurs, conduit à une impasse : l'absence de réflexion sur leur formation et sur la création d'emplois de personnels administratifs et techniques auxquels

ils pourraient accéder empêche d'apporter une solution durable aux difficultés des CDI.

Aujourd'hui, le ministre est au pied du mur, s'il veut assurer la réussite des réformes en cours et la transformation de l'École.

Pour mettre en place avec succès les travaux personnels encadrés (TPE) dans les lycées, les parcours diversifiés et les travaux croisés dans les collèges, pour favoriser le travail en équipe et la construction de projets, comme pour rendre les élèves autonomes et démocratiser l'accès aux nouveaux outils informatiques et augmenter l'amplitude d'ouverture des CDI, il faut plus de postes de documentalistes.

C'est pourquoi les documentalistes doivent être dans l'action avec les autres personnels pour obtenir un budget 2000 à la hauteur des ambitions affichées.

Alain Le Flohic

SECOND DEGRÉ

Titulaires de zone

Le décret définissant le statut des nouveaux titulaires de zone (TZ) est enfin paru au JO n° 219 du 21/09/99. Une circulaire d'accompagnement est en cours de publication au BO. Ces deux textes figurent dans la nouvelle brochure du Sgen-CFDT *Titulaires de zone*, que vous pouvez vous procurer auprès de votre syndicat Sgen-CFDT.

Leur parution doit permettre de lever toutes les incertitudes sur lesquelles ont joué certains rectorats ou chefs d'établissement à la rentrée.

Quelques rappels :

- l'établissement d'exercice du remplacement, qu'il soit annuel ou ponctuel, doit figurer dans la zone d'affectation du TZ ; le rectorat ne peut envoyer le TZ dans une zone limi-

trrophe qu'après avoir « recherché son accord » ;

- pour les affectations à l'année, il faut exiger l'application du statut du corps pour tout ce qui relève des compléments de service dans une autre discipline ou un autre établissement (décret de 1950 pour les certifiés et agrégés, décret de 1992 pour les PLP) ; entre deux remplacements, les activités pédagogiques confiées au TZ doivent être « conformes à sa qualification » et sont décomptées une heure pour une heure.

Pour faire respecter vos droits, ne restez pas isolés, contactez la section d'établissement ou le syndicat, c'est par la pression et l'action collectives que la résistance aux abus sera efficace.

Heures sup

Le JO n° 219 du 21/09/99 publie également le décret concernant les heures supplémentaires : une seule heure supplémentaire est désormais

imposable « pour nécessité de service » et son taux est majoré de 20 % par rapport à celui de l'heure supplémentaire année de base.

Indemnités CPGE

Les textes définitifs (décret et arrêté) instituant une indemnité de fonctions particulières pour les personnels enseignants en CPGE sont à la signature et en instance de parution ; ils sont applicables au 1^{er} septembre 1999. L'indemnité, d'un mon-

tant annuel de 6 270 F (indexé sur la valeur du point indiciaire) sera allouée à tout enseignant en CPGE effectuant un service effectif soit d'au moins huit heures par semaine, soit d'au moins quatre heures devant une même division.

Mutation ou 1^{re} affectation en TOM

Pour une affectation en mars 2000 en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, en septembre 2000 dans les autres territoires, voir le BO n° 30 du 2/09/99. Date limite de dépôt des candidatures :

- mars 2000 : dossier à déposer pour le 1^{er} octobre, inscription Minitel

du 1^{er} au 15 octobre ;

- septembre 2000 : dossier à déposer pour le 5 novembre, Minitel du 15 au 30 novembre.

Pour tout renseignement et obtenir la fiche syndicale de suivi du dossier, s'adresser aux élus second degré, par mél : elusgen@sgen-cfdt.org

JURIDIQUE

Frais de déplacement

Pour obtenir des frais de déplacement, il est tout d'abord indispensable d'avoir un ordre écrit. Dans le cas contraire, on ne peut se plaindre de ne pas être remboursé (Tribunal administratif de Pau, Laborde, 5/02/97, n° 93602). Si on a un ordre de mission, on ne peut se voir opposer le décret du 28/05/90 en ce qu'il indique qu'on doit « rester dans la stricte limite des crédits disponibles. » Le déplacement ordonné doit être remboursé (TA Clermont, Richard, 7.02.89, n° 88610). Mais pour rester dans les crédits disponibles, l'administration peut donner une enveloppe (un nombre maximal de kilomètres) aux agents qui sont amenés à se déplacer souvent sans ordre (conseiller d'orientation psychologue, par exemple). Ce qui est de moins en moins le cas au vu de la di-

minution constante de ce budget... Les frais occasionnés par un agent pour se rendre sur les établissements où il est affecté ne doivent pas lui être remboursés, sauf disposition particulière (carte orange ou autorisation personnelle) (TA Besançon, Lacroix, 6.03.89, n° 15832). L'agent doit se rendre à son travail à ses frais, même si ce travail se déroule en plusieurs lieux. Quand on est autorisé à se déplacer avec son véhicule personnel, on ne saurait se voir rembourser sur la base du tarif SNCF. Le motif que la règle rectoriale serait le remboursements à ce tarif quelle que soit l'autorisation et que cela aurait même été accepté par l'agent ne tient pas (Cour administrative d'appel de Nantes, MEN/Bahin, 4/12/97, n° 94NT01110).

Indemnités de déplacement

Un décret (n° 99-744 du 30/08/99) et un arrêté (du 1/07/99), publiés au JO apportent quelques modifications sur les indemnités de déplacement : les indemnités kilométriques pour utilisation du véhicule pour les besoins du service sont majorées de 5%. Les taux de remboursement pour missions sont, à compter du 1/07/99, de 82 F pour le repas, 285 F (Paris) et 227 F (province) pour la nuitée, soit 449 F (Paris) et 391 F (province) pour la journée complète. Soit un relè-

vement de 8% des taux de nuitée qui n'avaient pas bougé depuis 1994. Pour toucher ces indemnités forfaitaires, l'agent devra justifier de « la durée réelle du déplacement et de l'effectivité de la dépense » (en clair, fournir une facture). L'indemnité de repas sera réduite de 50% « lorsque les intéressés ont la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif ou assimilé. » La chasse au gaspi prend un peu des allures de pingrerie...

Pour plus d'infos et donner votre avis http://www.sgen-cfdt.org

SECOND DEGRÉ

Rapport Bancel

Enfin du concret sur le service? Au moment de boucler ce numéro, le ministère de l'Éducation nationale annonce la sortie imminente du rapport Bancel. Pour le Sgen-CFDT, l'évolution du métier est un fait. Les récentes propositions pour le collège et le lycée en prennent acte mais aucune mesure concrète ne traduit cette évolution dans une nouvelle répartition des tâches qui

composent le métier. La solution réside dans une redéfinition du service par réduction des heures de cours et tâches directement liées pour faire place à la concertation, au suivi individualisé, à l'investissement dans les projets collectifs. Les heures dégagées pourraient être attribuées pour une part à tous (forfait), pour une autre part aux équipes (contrat en fonction des projets).

INSPECTEURS

Hors classe

La procédure d'évaluation des Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) est désormais séparée de l'avancement à la hors-classe. Cela devrait permettre d'alléger la procédure pour la hors-classe. L'évaluation du travail de tous les IEN pourra ainsi se faire dans de meilleures

conditions que l'an dernier. Pour la hors-classe, la commission administrative paritaire nationale se déroulera mi-décembre, les commissions administratives paritaires académiques devant avoir lieu avant le 5 novembre 1999. L'évaluation sera lancée ultérieurement.

ORIENTATION

Des postes!

Des dizaines d'emplois sont encore vacants dans les CIO. Le ministère n'a autorisé le réemploi que de cent soixante-dix contractuels pour les services d'orientation. C'est largement insuffisant. L'appel à des personnels précaires ne saurait satisfaire le Sgen-CFDT, mais il s'avère incontournable tant qu'une vraie gestion prévisionnelle des besoins ne sera pas faite. Soixante créations d'emploi sont mises au budget cette année - cela fait si longtemps que cela n'était pas arrivé que l'on peut s'en réjouir - mais à ce rythme-là, il faudra dix ans pour permettre de résorber la précarité. L'individualisation de l'enseignement a besoin des conseillers d'orientation psychologues. La journée d'action du 13 octobre sera l'occasion de le faire savoir.

Nouveau

Le guide des sorties scolaires à l'école 16 fiches pour s'y retrouver avec les nouveaux textes



Disponible dans tous les syndicats Sgen-CFDT

JACKY SIMON

En décembre 1998, Claude Allègre vous nomme médiateur de l'Éducation nationale. Y avait-il vraiment besoin d'un médiateur ?

Oui, compte tenu de ce que je vois. Deux types de problèmes se posent : ceux rencontrés par les usagers et ceux rencontrés par les personnels.

Les usagers, parfois confrontés à un système compliqué dont ils ne saisissent pas tous les aspects, se trouvent pour la plupart démunis. Seuls les initiés, capables de décoder le système, peuvent intervenir, les autres ne reçoivent pas toujours de réponse ou alors une réponse peu satisfaisante. Pour moi, la cible prioritaire ce sont les plus démunis face au fonctionnement du système éducatif. Les médiateurs peuvent apporter leur pierre en donnant un début de réponse.

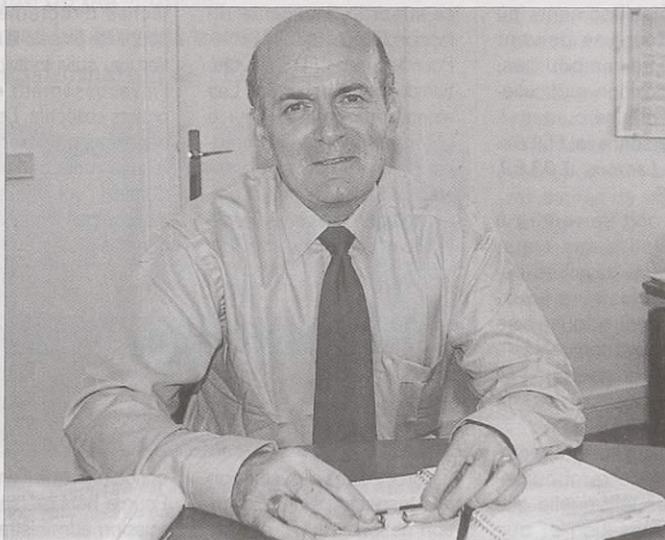
Quant aux personnels, ils sont confrontés à une machine lourde où la qualité des relations sociales n'est pas toujours évidente. Les syndicats jouent bien sûr un rôle essentiel et il n'y a pas de concurrence entre nous mais complémentarité. Pour qu'un service public fonctionne bien, il faut un bon climat social. Je pense que cela a un impact meilleur sur la qualité de l'enseignement.

Notre rôle est bien de mettre de l'huile dans les rouages.

Face à la juridictionnalisation qui se développe, à la montée des contentieux tous azimuts, il y a une place pour quelque chose d'intermédiaire. Le médiateur, c'est la personne extérieure, l'intercesseur, celui qui va faire, peut-être, que les choses évoluent.

Jacky Simon, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale, est, depuis décembre 1998, médiateur de l'Éducation nationale.

Son rôle : « mettre un peu d'huile dans les rouages du système éducatif ».



Michel Debon

Face à la juridictionnalisation qui se développe, il y a une place pour quelque chose d'intermédiaire. Le médiateur, c'est l'intercesseur.

De quels moyens disposez-vous ?

J'ai créé un réseau léger de médiateurs académiques. Ils sont vingt à l'heure actuelle, ils seront trente en 2000. Je ne veux pas bâtir une administration parallèle ni une usine à gaz. Les médiateurs ne sont pas là pour faire le travail de l'administration, ils n'en ont pas les moyens et ne doivent pas les avoir. Ils interviennent à la marge. Les médiateurs sont des personnes indépendantes du système, ils n'ont pas de pouvoir d'injonction par rapport à l'administration. Ce qui compte, c'est la qualité du dialogue, le pouvoir de conviction.

Pour avancer, il faut un tra-

vail de proximité, saisir toutes les occasions pour faire connaître ce dispositif, aussi bien auprès du réseau associatif - je rencontre ATD Quart Monde, la Cimade, Emmaüs... - qu'auprès des établissements scolaires. Le travail d'information est primordial, et les médiateurs académiques y sont très sensibles. Je dois dire aussi que les recteurs ont joué le jeu : ils ont très bien accueilli le dispositif.

À votre avis, comment les usagers et les personnels vous perçoivent-ils ?

Certains voient le médiateur comme celui qui va les aider à trouver une solution à leur problème. C'est le côté positif. Parfois, on redit simplement aux gens ce que l'administration leur a dit, mais différemment. On améliore aussi très souvent la compréhension.

D'autres nous perçoivent comme des gens qui vont réécrire les choses, qui vont rendre la justice avec plus d'équité. La limite de l'exercice, c'est que les gens pen-

sent que nous allons transformer le plomb en or.

Par ailleurs, nous ne sommes pas un dispositif de passe-droit. Il y va de notre crédibilité.

Globalement, on ne règle pas tous les problèmes, on essaie simplement d'inciter l'administration à faciliter les choses, à être plus attentive, à prendre en compte l'individu que ce soit un élève, un parent, un enseignant... L'administration a fait en ce sens déjà de grands progrès. Dans deux ans, nous ferons le bilan de notre action, nous évaluerons les ombres et les couleurs du dispositif, ce qui marche et ce qui ne marche pas.

Actuellement, nous avons traité environ un millier de dossiers : les deux tiers en provenance des personnels, essentiellement des enseignants, peu d'Atoss - là aussi, il y a un effort à faire -, et le tiers restant venant des usagers. 15 à 20 % de l'ensemble des demandes ont obtenu satisfaction. C'est important car il s'agissait de dossiers enkystés, parfois depuis longtemps. On a amélioré les choses pour 30 à 40 % des dossiers, parfois simplement au niveau de la compréhension. Le reste, ce sont des dossiers où il n'y a hélas rien à faire, par exemple certains dossiers de pension.

Ne pensez-vous pas qu'il y a des textes qui bloquent, des règlements qui doivent changer ?

Agir de l'extérieur permet de prendre quelque recul par rapport à la réglementation. La loi peut être bonne, elle doit être appliquée, mais il faut, parfois, l'adapter. C'est cela aussi l'équité. Mais il nous faut faire aussi des propositions d'amélioration, j'en formulerai dans mon rapport annuel au ministre.

Je suis optimiste, je pense que cela marche plutôt bien. Et quand on a réglé un cas, on est très heureux mais que dire de l'intéressé...

Propos recueillis par Michel Debon et Catherine Hirschmuller

ADRESSES UTILES

- **Accueil : 4 rue Danton, 75006 Paris.**
- **Adresse postale : Ministère de l'Éducation nationale, le médiateur, 75357 Paris 07 SP.**

- **Adresse électronique : mediateur@education.gouv.fr**
- **Le site Internet, avec les coordonnées des médiateurs académiques : www.education.gouv.fr/syst/mediateur**

**Nous recréons votre univers dans le monde entier.
A quelques détails près.**



Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



Déménagements internationaux et bien au-delà

AGS Paris • 61, rue de la Bongarde • 92230 Gennevilliers • France • Tél. 01 40 80 20 20 • Fax 01 40 80 20 00
e-mail : ags-commercial@easynet.fr - ags-imp-export@easynet.fr - http://ags-demenagement.com



Tous les enfants du monde ont le droit d'aller à l'école...

- Aujourd'hui, **140 millions** d'enfants sont privés d'école
- 250 millions** d'enfants de 5 à 15 ans travaillent pour vivre ou survivre

Avec 6 milliards de \$ par an*, c'est possible ! * Chiffre du P.N.U.D. (Programme des Nations-Unies pour le Développement) 6 milliards de dollars (5,7 milliards d'euros) de plus par an d'aide publique permettraient d'assurer l'éducation de base pour tous.

Dans le même temps, on dépense :

- 780 milliards** pour l'armement
- 12 milliards** pour l'achat de cosmétiques aux États-Unis

Ce chèque sera remis à la délégation représentant la France à la conférence internationale sur l'éducation pour tous pilotée par l'UNESCO en avril 2000 à Dakar.

signez le chèque-pétition pour le droit à l'éducation!

"Demain le monde... l'éducation pour tous"
Campagne nationale d'information menée par les associations françaises :

Aide et Action / Afrique Verte / Anima'fac / Centre de Recherche et d'information sur le Développement (CRID) / Comité Catholique contre la Faïm, pour le Développement (CCFD) / Enda Tiers Monde Europe / Enfants Réfugiés du Monde (ERM) / Fédération des clubs UNESCO / Frères des Hommes (FDH) /

Groupement des Retraités-Educateurs Sans Frontières (GREF/ESP) / Ingénieurs Sans Frontières (ISF) / Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente (LFEPEP) / Peuples Solidaires / Ritimo / Solidarité Laïque / Secours Catholique-Caritas France / Terre des Hommes France / Vétérinaires Sans Frontières (VSF)

Avec le soutien de : Cemea / EEDF / Étudiants et Développement / FEN / Francas / Guildes de France / PEP / Plan International France / Syndicat des Enseignants / SGEN / FSU...



BANQUE DE SOLIDARITÉ MONDIALE

6 000 000 000 \$

Payer contre ce chèque factice

la scolarisation de base de tous les enfants de la planète

Pour

J'autorise la Banque Mondiale, le F.M.I. et le gouvernement à consacrer 6 milliards \$ de plus par an pour les dépenses d'éducation.



Nom
Prénom
Adresse

A
Le
signature

retournez-le sous enveloppe affranchie à :
"Demain le monde... l'éducation pour tous"
c/o Ligue de l'Enseignement
3, rue Récamier
75007 Paris
avant le 15 avril 2000

Photocopiez-le et diffusez-le largement !



Le Monde
de l'éducation

de vient



résolument
le magazine
enseignant



Le Monde
de l'éducation

LE MAGAZINE RÉSOLUMENT ENSEIGNANT